

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Délibération n°17

Décision modificative n° 3 – Budget PRINCIPAL

SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 16 septembre 2026, s'est réuni en salle du Conseil à Thiers, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX ;

Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Louis Emmanuel BODINAT, Anne LE BRAS, Jean-François AUROY, Claire LOPEZ, Siome SEKHARI, Karine LEGRAND ;

Roger MORAND, Bruno BARGES, Martine BERMUDEZ, Vincent PIEDGRAND, Mehmet Ali YILMAZ, Palmyre SANNAJUST, Patricia MUSLER, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Delphine BOUYASSE, Cristelle DALBOS, Duran YILMAZ, Christophe CAPRON, Henri-Louis FAYET, Laetitia BERNARD, Clothilde JOURDAIN, Gérard BLOC, Isabelle LAVEST, Philippe BARRAU, Hanifé OZKAN, Farida LAÏD ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Serap ALP, pouvoir à Claire LOPEZ ;

Sandrine DUCOS, pouvoir à Gérard BLOC ;

Eddy DUPORT, pouvoir à Philippe BARRAU ;

Étaient absents :

Néant

Secrétaire de séance :

Claire LOPEZ a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	30	3	33	0

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil municipal a pu valablement délibérer.

CM 22.09.2026
 Délibération n°17

Chapitre 011 – Charges à caractère générales				
D/011/61558 – Entretien et réparation autres biens mobiliers		+ 1 540,00 €		
Sous total chapitre 011	4 452 355,30 €	+ 1 540,00 €		
Chapitre 75 – Produits de gestion courante				
C/75/75888 – Autres produits divers de gestion courante				+ 1 540,00 €
Sous total chapitre 75			451 649,00 €	+ 1 540,00 €
Total des variations des dépenses et recettes réelles de fonctionnement		+ 1 540,00 €		+ 1 540,00 €
Dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement				
TOTAL DES VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT		+ 1 540,00 €		+ 1 540,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la décision modificative n°3 du budget PRINCIPAL telle que présentée ci-dessus ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

VOTES	POUR	33	
	CONTRE		
	ABSTENTIONS		
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

Le secrétaire de séance,

Claire LOPEZ



Le président de séance, Maire,

Francis ROUX

